



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
19 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

#### Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note de la Secrétaire exécutive

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.
5. Mise au point et transfert de technologies.
6. Recherche et observation systématique.
7. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, l'objectif étant d'établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session

de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte<sup>1</sup>.

8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
9. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
  - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
  - b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
  - a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - b) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23);
  - c) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - d) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre;
  - e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
11. Questions diverses.
12. Rapport de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session**

1. Le Président ouvrira la trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le lundi 28 novembre 2011.

### **2. Questions d'organisation**

#### **a) Adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour provisoire sera présenté pour adoption.

---

<sup>1</sup> Décision 1/CP.16, par. 93.

FCCC/SBSTA/2011/3

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire  
exécutive***b) Organisation des travaux de la session**

3. *Rappel*: La trente-cinquième session du SBSTA se tiendra du 28 novembre au 3 décembre 2011, parallèlement à la dix-septième session de la Conférence des Parties et à la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Le programme détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

4. Étant donné que six organes se réuniront à la même période, le temps disponible pour les groupes de contact et les consultations informelles sera très limité. Afin de tirer parti au maximum du temps imparti aux réunions, les présidents peuvent, en concertation avec les Parties, proposer des mesures visant à gagner du temps. À cet effet, le Président suggère que seules les délégations parlant au nom d'un groupe prennent la parole pour faire de brèves observations à la séance plénière d'ouverture. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à la disposition des participants le texte écrit d'une déclaration doivent en apporter des exemplaires à distribuer.

5. La session sera organisée en tenant compte autant que possible des recommandations connexes formulées par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à ses sessions antérieures<sup>2</sup>. Afin de permettre aux délégations de participer pleinement aux autres réunions organisées parallèlement, le SBSTA sera invité à mener ses débats aussi efficacement que possible, notamment en optimisant le temps consacré aux séances plénières et aux négociations informelles, et à achever ses travaux dans les délais prévus. Les points dont l'examen n'aura pas été conclu à la présente session seront renvoyés au SBSTA pour examen à ses trente-sixième ou trente-septième sessions.

6. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, pour avoir des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du SBSTA et pour plus d'informations sur les réunions parallèles prévues pendant la session.

7. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à approuver l'organisation des travaux de la session.

FCCC/SBSTA/2011/3

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire  
exécutive***c) Élection des membres du Bureau autres que le Président**

8. *Rappel*: Conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur<sup>3</sup> en vigueur, le SBSTA élit son vice-président et son rapporteur. À la demande de la Présidente de la Conférence des Parties, des consultations sur la désignation des membres du Bureau du SBSTA ont été engagées avec les coordonnateurs et les présidents des groupes régionaux et d'autres groupes de Parties à la trente-quatrième session du SBSTA, en même temps que les consultations sur l'élection des membres des autres organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto. De nouvelles consultations auront lieu si nécessaire

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2011/7, par. 167, et FCCC/SBI/2010/10, par 164 et 165.

<sup>3</sup> FCCC/CP/1996/2.

au cours de la trente-cinquième session. Les membres actuels du Bureau du SBSTA resteront en place jusqu'à ce que leur successeur ait été élu. Les Parties sont invitées à garder à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement la nomination de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto.

9. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à élire son vice-président et son rapporteur le plus rapidement possible après la fin des consultations.

**d) Élection au Bureau de membres de remplacement**

10. *Rappel*: Conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, lorsque le SBSTA exerce ses fonctions dans un domaine qui relève du Protocole de Kyoto, tout membre de son Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Si nécessaire, d'autres consultations auront lieu avec les coordonnateurs des groupes régionaux.

11. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité, s'il y a lieu, à élire un autre membre pour remplacer le Vice-Président représentant un État qui est partie à la Convention mais non au Protocole de Kyoto.

**3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements**

12. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, conformément à la décision 2/CP.11, le SBSTA a demandé au secrétariat de présenter un rapport, pour examen à chacune de ses sessions, sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, y compris les invitations à agir<sup>4</sup>. Le rapport le plus récent est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.9.

13. À sa trente-quatrième session, le SBSTA a demandé au secrétariat de mener dans l'intervalle les activités ci-après au titre du programme de travail de Nairobi, sous réserve de la disponibilité de ressources, jusqu'à sa trente-cinquième session<sup>5</sup>:

a) Réaliser une enquête auprès des centres nationaux de liaison pour définir les besoins prioritaires en vue de la diffusion de produits relatifs aux incidences des changements climatiques et à la vulnérabilité et à l'adaptation à ces changements au titre du programme de travail de Nairobi;

b) Rassembler des informations sur les approches écosystémiques de l'adaptation;

c) Établir une note technique sur l'eau et les incidences des changements climatiques ainsi que les stratégies d'adaptation;

d) Organiser un atelier de session conjoint SBSTA/SBI pour examiner les résultats du programme de travail de Nairobi afin de mettre en lumière les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements les plus pertinents pour le SBI.

14. Des informations sur l'enquête mentionnée ci-dessus à l'alinéa *a* du paragraphe 13 seront présentées dans le rapport d'activité établi pour la présente session (voir par. 12). Les

---

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2008/6, par. 18.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par 23.

informations dont il est question ci-dessus à l'alinéa *b* du paragraphe 13 et la note technique mentionnée à l'alinéa *c* du même paragraphe font l'objet des documents FCCC/SBSTA/2011/INF.8 et FCCC/TP/2011/5, respectivement. L'atelier mentionné à l'alinéa *d* du paragraphe 13 aura lieu pendant la trente-cinquième session des organes subsidiaires.

15. À la même session, le SBSTA est convenu d'étudier, à sa trente-cinquième session, les domaines se prêtant à des travaux supplémentaires sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements au titre du programme de travail de Nairobi, en examinant notamment les activités pouvant être entreprises, qui sont brièvement décrites dans l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2011/2, en vue de définir la durée et les activités de la prochaine phase. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à soumettre au secrétariat, avant le 19 septembre 2011, leurs propositions concernant les prochaines activités à mener au titre du programme de travail de Nairobi, en prenant en considération les informations figurant dans l'annexe I du document FCCC/SBSTA/2011/2<sup>6</sup>. Les propositions reçues figurent dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.6.

16. Le SBSTA est aussi convenu d'examiner l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et la gestion intégrée de ces ressources au titre du point de l'ordre du jour concernant le programme de travail de Nairobi<sup>7</sup>.

17. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les informations figurant dans les documents établis en prévision de la session, en vue de définir la durée et les activités de la prochaine phase du programme de travail de Nairobi.

<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.8</i>	<i>Ecosystem-based approaches to adaptation: compilation of information. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.9</i>	<i>Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/TP/2011/5</i>	<i>Water and climate change impacts and adaptation strategies. Technical paper</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.6</i>	<i>Proposals for upcoming activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties and relevant organizations</i>

#### **4. Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement**

18. *Rappel*: À sa trente-quatrième session, le SBSTA a examiné les observations formulées à propos des principes méthodologiques applicables aux activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et au rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de

<sup>6</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 24 et 25.

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 6.

carbone forestiers dans les pays en développement, en tenant compte des questions mentionnées à l'appendice II de la décision 1/CP.16 et d'autres questions pertinentes<sup>8</sup>.

19. En examinant les aspects méthodologiques mentionnés au paragraphe 18 ci-dessus, les Parties ont défini une série de questions, y compris des principes relatifs à des systèmes de communication d'information sur la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées, les modalités à prévoir concernant les niveaux d'émission de référence pour les forêts et les niveaux de référence pour les forêts, et les modalités de mesure, de notification et de vérification visées à l'appendice II de la décision 1/CP.16<sup>9</sup>.

20. Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à présenter au secrétariat, d'ici au 19 septembre 2011, leurs observations sur les questions mentionnées aux paragraphes 18 à 19 ci-dessus<sup>10</sup>. Ces observations figurent dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.7.

21. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve de disposer de fonds supplémentaires, des réunions d'experts techniques sur les questions évoquées aux paragraphes 18 et 19 ci-dessus, dont une réunion avant sa trente-cinquième session<sup>11</sup>. La première de ces réunions se tiendra à Panama les 8 et 9 octobre 2011. La deuxième devrait en principe avoir lieu les 3 et 4 novembre 2011. Les rapports sur ces deux réunions d'experts techniques figurent dans les documents FCCC/SBSTA/2011/INF.17 et FCCC/SBSTA/2011/INF.18, respectivement.

22. Le SBSTA a également demandé à son président de continuer d'étudier des moyens de faciliter la coordination des activités relatives aux décisions 2/CP.13, 4/CP.15 et 1/CP.16, et de lui faire rapport à ce sujet au cours de ses futures sessions<sup>12</sup>.

23. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen des principes méthodologiques évoqués au paragraphe 18 ci-dessus, compte tenu des informations figurant dans les documents établis pour la session, afin d'achever ses travaux sur la question et de faire rapport à la Conférence des Parties, à sa dix-septième session, sur l'état d'avancement des travaux, y compris en lui recommandant éventuellement des projets de décision à adopter.

FCCC/SBSTA/2011/MISC.7	<i>Views on methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries. Submissions from Parties</i>
FCCC/SBSTA/2011/INF.17	<i>Report on the expert meeting on guidance on systems for providing information on how safeguards for REDD-plus activities are addressed and respected. Note by the secretariat</i>
FCCC/SBSTA/2011/INF.18	<i>Report on the expert meeting on forest reference emission levels and forest reference levels for implementation of REDD-plus activities. Note by the secretariat</i>

<sup>8</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 28.

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 29.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 31.

<sup>11</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 31.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 32.

## 5. Mise au point et transfert de technologies

24. *Rappel*: Dans la décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a décidé d'établir un mécanisme technologique composé d'un comité exécutif de la technologie ainsi que d'un centre et un réseau des technologies climatiques<sup>13</sup> et a décidé que le Comité exécutif de la technologie tout comme le Centre et le Réseau des technologies climatiques rendraient compte provisoirement à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, de leurs activités respectives et de l'accomplissement de leurs fonctions respectives<sup>14</sup>.

25. Dans la même décision, la Conférence des Parties a décidé que le Comité exécutif de la technologie tiendrait sa première réunion dès que possible une fois ses membres élus<sup>15</sup>. La première réunion du Comité exécutif de la technologie s'est tenue à Bonn du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2011. Le rapport sur ses activités et les résultats de ses travaux est publié sous la cote FCCC/SB/2011/2.

26. À sa trente-quatrième session, le SBSTA a noté qu'un atelier sur les évaluations des besoins technologiques avait été organisé par le secrétariat les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2011 à Bonn, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Initiative technologie et climat<sup>16</sup>. Il a aussi noté que le rapport écrit sur les résultats de cet atelier lui serait remis pour qu'il l'examine à sa trente-cinquième session. Le rapport relatif à l'atelier est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.10.

27. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre connaissance des documents établis pour la session en vue de déterminer la suite éventuelle à y donner ou de recommander s'il y a lieu l'adoption d'un projet de décision sur ces questions par la Conférence des Parties à sa dix-septième session.

*FCCC/SB/2011/2*

*Rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011*

*FCCC/SBSTA/2011/INF.10*

*Report on the workshop on technology needs assessments. Note by the secretariat*

## 6. Recherche et observation systématique

28. *Rappel*: À sa trente-quatrième session, le SBSTA a demandé au secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, de continuer de soutenir le dialogue consacré, dans le cadre de cet organe, à l'évolution des activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention dans l'optique de la décision 9/CP.11 (ci-après dénommé le dialogue sur la recherche), notamment en organisant de nouveaux ateliers, selon qu'il convient et avec l'accord du SBSTA, et en faisant une plus large place sur son site Web à l'information scientifique intéressant la Convention<sup>17</sup>. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer, pour le 19 septembre 2011 au plus tard, leurs observations concernant le dialogue sur la recherche, notamment les activités en cours, les modalités connexes et les moyens de renforcer le dialogue. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces observations

<sup>13</sup> Décision 1/CP.16, par. 117.

<sup>14</sup> Décision 1/CP.16, par. 126.

<sup>15</sup> Décision 1/CP.16, par. 125.

<sup>16</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 37.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 55, al. a et b.

dans un document de la série MISC, qu'il examinerait à sa trente-cinquième session<sup>18</sup>. Les observations reçues sont rassemblées dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.8.

29. À sa trente-troisième session, le SBSTA a invité le Système mondial d'observation terrestre (SMOT) à lui rendre compte à sa trente-cinquième session des progrès réalisés sur des questions liées, entre autres, à la mise au point de méthodes pour les observations terrestres du climat et l'exécution du plan de travail, l'amélioration des réseaux terrestres et les synergies avec les initiatives pertinentes en cours<sup>19</sup>. Il est prévu que le secrétariat du SMOT communique des informations sur ces questions, qui figureront dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.14. À sa trente-quatrième session<sup>20</sup>, le SBSTA est convenu de reporter à sa trente-sixième session l'examen des questions relatives à l'observation systématique, s'agissant notamment de l'échelonnement dans le temps des contributions du Système mondial d'observation du climat (SMOC) à ses propres travaux<sup>21</sup>.

30. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des documents établis pour la session, à prendre connaissance des observations relatives au dialogue sur la recherche et à arrêter les autres mesures jugées appropriées.

<i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.8</i>	<i>Views on the research dialogue, including ongoing activities, associated modalities and ways to enhance it. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.14</i>	<i>Summary on progress in the development of methodologies, standards and protocols for climate-related terrestrial observations and related matters. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System</i>

**7. Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, à organiser aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires, pour établir, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, un programme de travail visant à faire face à de tels impacts, en vue de l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte<sup>22</sup>**

31. *Rappel*: Dans la décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a prévu un forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et, à cette fin, a prié les Présidents du SBSTA et du SBI d'organiser le forum en question aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions de ces organes pour établir, dans le cadre des organes subsidiaires, un programme de travail visant à faire face à un tel impact, en vue de

<sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 56.

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2010/13, par. 47 à 50.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 56.

<sup>21</sup> À sa trente-troisième session, le SBSTA est convenu d'examiner, à sa trente-cinquième session, les questions relatives à la périodicité des contributions du SMOC à ses travaux (FCCC/SBSTA/2010/13, par. 45).

<sup>22</sup> Décision 1/CP.16, par. 93.

l'adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties des modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte<sup>23</sup>.

32. À la trente-quatrième session du SBSTA et du SBI, les Présidents ont organisé le forum susmentionné. Le SBSTA et SBI sont convenus qu'il serait poursuivi à leur trente-cinquième session pour mener les activités prévues au paragraphe 93 de la décision 1/CP.16<sup>24</sup>.

33. Également à leur trente-quatrième session, le SBSTA et le SBI ont invité les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes à faire part d'observations complémentaires sur les éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'un programme de travail et l'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte avant le 19 septembre 2011. Ils ont demandé au secrétariat de rassembler les observations ainsi recueillies dans un document de la série MISC qu'ils examineraient à leur trente-cinquième session<sup>25</sup>. Ces observations sont rassemblées dans le document FCCC/SB/2011/MISC.4.

34. Le SBSTA et le SBI ont demandé au secrétariat d'établir, suivant les indications données par leurs présidents, un rapport sur la manifestation spéciale organisée à leur trente-quatrième session dans le contexte du forum et de le leur communiquer à leur trente-cinquième session<sup>26</sup>. Ce rapport est publié sous la cote FCCC/SB/2011/INF.5.

35. *Mesures à prendre*: Le SBSTA et le SBI seront invités à examiner les documents dont la liste figure ci-après ainsi que les résultats du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre organisé aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions des organes subsidiaires en vue de recommander un projet de décision sur les modalités d'exécution du programme de travail et d'organisation d'un forum éventuel sur les mesures de riposte, pour examen et adoption à la dix-septième session de la Conférence des Parties.

*FCCC/SB/2011/MISC.4*

*Further views on the elements for the development of a work programme and a possible forum on response measures. Submissions from Parties and relevant organizations*

*FCCC/SB/2011/INF.5*

*Report on the special event held in the context of the forum on the impact of the implementation of response measures at the thirty-fourth sessions of the subsidiary bodies. Note by the secretariat*

## 8. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

36. *Rappel*: À sa trente-troisième session, le SBSTA a examiné ce point conjointement avec le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» dans le cadre d'un groupe de contact commun. À la même session, le SBSTA et le SBI ont demandé au secrétariat d'organiser avant leur trente-cinquième session un atelier commun consacré aux questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 et du Protocole de Kyoto<sup>27</sup>. Cet atelier se

<sup>23</sup> Décision 1/CP.16, par. 93.

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 62.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 60.

<sup>26</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 61.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2010/13, par. 105.

déroulera à Bonn les 19 et 20 septembre 2011 et, afin de faciliter au maximum la participation, aura lieu juste avant l'atelier sur la promotion de modes de gestion des risques pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement parties découlant des incidences de l'application de mesures de riposte (décision 1/CP.10)<sup>28</sup>. Le rapport de l'atelier est publié sous la cote FCCC/SB/2011/INF.6.

37. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre leurs discussions sur les questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente-cinquième session<sup>29</sup>.

38. *Mesures à prendre*: Le SBSTA et le SBI seront invités à examiner le document ci-après en vue de convenir de la suite à y donner, s'il y a lieu.

FCCC/SB/2011/INF.6

*Report on the joint workshop on matters relating to Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat*

## 9. Questions méthodologiques relevant de la Convention

### a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

39. *Rappel*: À sa trente-quatrième session, le SBSTA a invité les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) à continuer de lui faire rapport, à ses sessions futures, sur les travaux pertinents relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux<sup>30</sup>. Les rapports en question sont consignés dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.9.

40. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note des informations figurant dans les rapports communiqués par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI.

FCCC/SBSTA/2011/MISC.9

*Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations*

### b) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

41. *Rappel*: À sa trentième session<sup>31</sup>, le SBSTA est convenu que, pour que les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) puissent appliquer les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC) à compter de 2015, il faudrait réviser les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I).

<sup>28</sup> FCCC/SBI/2010/27, par. 90.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 68.

<sup>30</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 73.

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 99.

42. À la même session, le SBSTA est convenu de lancer en 2010 un programme de travail concernant la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I<sup>32</sup>, afin de traiter les questions se rapportant à ces Directives et les questions méthodologiques liées aux procédures de notification utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC. À sa trente-deuxième session, le SBSTA est convenu du processus et du calendrier à prévoir pour ce programme de travail<sup>33</sup>.

43. À sa trente-quatrième session, le SBSTA a rappelé la demande qu'il avait adressée au secrétariat d'organiser au deuxième semestre de 2011 dans le cadre du programme de travail, sous réserve que des ressources soient disponibles, un quatrième atelier consacré au projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I<sup>34</sup>. L'atelier se déroulera en principe du 8 au 10 novembre 2011 à Bonn et le rapport correspondant porte la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.12.

44. À la même session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer, compte tenu des résultats de sa trente-quatrième session, une nouvelle version du projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I<sup>35</sup> et de la communiquer en temps voulu pour le quatrième atelier. Il a aussi demandé au secrétariat d'établir, après le quatrième atelier et sur la base des résultats de celui-ci, la nouvelle version des directives, pour la lui communiquer à sa trente-cinquième session<sup>36</sup>. Cette version des directives figure dans le document FCCC/SBSTA/2011/INF.11.

45. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les documents établis pour la session en vue d'élaborer un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, conformément au programme de travail qu'il a arrêté à sa trente-deuxième session.

<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.11</i>	<i>Draft UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.12</i>	<i>Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat</i>

**c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

46. *Rappel*: Dans sa décision 12/CP.9, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'établir, à l'intention du SBSTA, un rapport annuel sur les activités d'examen des inventaires, en y incluant toute recommandation issue des réunions des examinateurs principaux. À sa vingt-quatrième session<sup>37</sup>, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à établir des rapports annuels sur les activités d'examen des inventaires, en application de la décision 12/CP.9, pour qu'il en prenne connaissance, et à y faire le point sur la mise à jour du fichier d'experts. Le dernier rapport en date, qui porte la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.13, contient des informations sur les activités d'examen réalisées en 2011, des recommandations issues de la réunion des examinateurs principaux, des

<sup>32</sup> FCCC/SBSTA/2009/3, par. 101.

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2010/6, par. 66 et annexe II.

<sup>34</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 78.

<sup>35</sup> Le projet annoté des directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, élaboré pour la trente-quatrième session du SBSTA, peut être consulté sur le site Web de la Convention à l'adresse ci-après: <http://unfccc.int/5333.php>.

<sup>36</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 79.

<sup>37</sup> FCCC/SBSTA/2006/5, par. 95.

précisions sur les activités de formation à l'intention des experts de l'examen des inventaires au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et des renseignements à jour sur le fichier d'experts.

47. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre note du document FCCC/SBSTA/2011/INF.13.

*FCCC/SBSTA/2011/INF.13*

*Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat*

## 10. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

### a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre

48. *Rappel*: Dans sa décision 7/CMP.6, la CMP a décidé que les activités liées au captage et au stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques sont admissibles en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), à condition que les problèmes recensés au paragraphe 29 de la décision 2/CMP.5 soient traités et réglés de manière satisfaisante.

49. La CMP a prié le SBSTA d'élaborer, à sa trente-cinquième session, des modalités et des procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du MDP, en vue de recommander une décision à la septième session de la CMP, et a décidé que ces modalités et procédures devaient tenir compte des éléments mentionnés au paragraphe 3 de la décision 7/CMP.6.

50. La CMP a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à communiquer au secrétariat, avant le 21 février 2011, leur avis sur la manière dont les questions mentionnées au paragraphe 3 de la décision 7/CMP.6 pouvaient être prises en compte dans le cadre des modalités et procédures et a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur la base des observations reçues. Les observations des Parties sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.10, une liste des organisations compétentes qui ont fait parvenir des avis figure dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.11 et la synthèse des observations reçues est publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.7.

51. La CMP a aussi demandé au secrétariat d'organiser un atelier technique avec des techniciens et des juristes, entre la trente-quatrième et la trente-cinquième session du SBSTA, afin d'examiner les observations reçues et le rapport de synthèse et de réfléchir à la manière dont les questions évoquées au paragraphe 3 de la décision 7/CMP.6 peuvent être abordées dans le cadre des modalités et des procédures. L'atelier a eu lieu les 7 et 8 septembre 2011 à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) et le rapport correspondant est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.14.

52. La CMP a en outre demandé au secrétariat d'établir un projet de modalités et de procédures, s'inspirant des observations reçues et de l'atelier technique, qui serait examiné par le SBSTA à sa trente-cinquième session. Le projet de modalités et de procédures figure dans le document FCCC/SBSTA/2011/4.

53. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à prendre connaissance des documents établis pour la session et à préciser les modalités et procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant

qu'activités de projet au titre du MDP, en vue de recommander l'adoption d'un projet de décision sur ces questions par la Conférence des Parties à sa septième session.

<i>FCCC/SBSTA/2011/4</i>	<i>Projet de modalités et de procédures pour la prise en compte du captage et du stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Note du secrétariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.10</i>	<i>Views on carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.11</i>	<i>Views on carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Submissions from admitted observer organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.7</i>	<i>Synthesis of views on modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.14</i>	<i>Report on the workshop on modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat</i>

**b) Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbène-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbène-23 (HFC-23)**

54. *Rappel*: À sa trente-quatrième session, le SBSTA a pris note du document technique établi par le secrétariat<sup>38</sup>, des conclusions qu'il avait adoptées antérieurement au titre de ce point et des vues exprimées par les Parties durant la session, et il est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa trente-cinquième session<sup>39</sup>.

55. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de cette question en vue d'arrêter les dispositions éventuelles à prendre s'il y a lieu.

**c) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre**

56. *Rappel*: Dans sa décision 2/CMP.5, la CMP a demandé au SBSTA d'évaluer les incidences de la recommandation relative aux terres forestières dont le sol est épuisé, figurant dans l'annexe I du rapport annuel du Conseil exécutif du MDP à la CMP<sup>40</sup>.

57. À sa trente-troisième session, le SBSTA a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à adresser au secrétariat, avant le 28 mars 2011, leurs observations sur les incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières

<sup>38</sup> FCCC/TP/2011/2.

<sup>39</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 88 et 89.

<sup>40</sup> FCCC/KP/CMP/2009/16.

dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du MDP<sup>41</sup>. Ces observations sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.12.

58. Il a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir des observations adressées par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs, rapport qui est publié sous la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.15.

59. *Mesures à prendre*: Le SBSTA sera invité à examiner les documents établis pour la session et à arrêter les dispositions éventuelles à prendre s'il y a lieu.

<i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.12</i>	<i>Views on the implications of the inclusion of reforestation of lands with forest in exhaustion as afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and relevant organizations</i>
<i>FCCC/SBSTA/2011/INF.15</i>	<i>Synthesis of views on the implications of the inclusion of reforestation of lands with forest in exhaustion as afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Note by the secretariat</i>

**d) Application du principe de matérialité au titre du mécanisme pour un développement propre**

60. *Rappel*: Dans sa décision 3/CMP.6, la CMP a prié le SBSTA d'examiner la question de l'application du principe de matérialité en vue de lui recommander un projet de décision sur cette question pour adoption à sa septième session.

61. À sa trente-quatrième session, le SBSTA est convenu de poursuivre à sa trente-cinquième session l'examen de la question sur la base du projet de texte figurant à l'annexe III du document FCCC/SBSTA/2011/2.

62. Le SBSTA a invité<sup>42</sup> les Parties, les organisations intergouvernementales, les organisations admises en qualité d'observateurs et les entités opérationnelles désignées à communiquer au secrétariat, avant le 19 septembre 2011, leurs observations concernant:

- a) La question de savoir si le principe de matérialité pourrait être appliqué dans le contexte du MDP;
- b) Le cas échéant:
  - i) La manière dont le principe de matérialité devrait être défini dans le contexte du MDP;
  - ii) Les critères qu'il convient d'utiliser pour définir les conditions requises pour qu'un élément d'information puisse être considéré comme pertinent;
  - iii) Les domaines dans lesquels le principe de matérialité devrait être appliqué;
- c) Les rapports, ainsi que les différences, entre incertitude et matérialité.

63. Le SBSTA a demandé au secrétariat de regrouper les observations mentionnées au paragraphe 62 ci-dessus dans un document de la série MISC, pour examen à sa trente-cinquième session. Ces observations sont consignées dans le document FCCC/SBSTA/2011/MISC.13.

<sup>41</sup> FCCC/SBSTA/2010/13, par. 93.

<sup>42</sup> FCCC/SBSTA/2011/2, par. 94.

64. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à poursuivre l'examen de cette question en se fondant sur le projet de texte figurant à l'annexe III du document FCCC/SBSTA/2011/2 et sur les observations mentionnées ci-dessus aux paragraphes 62 et 63 en vue de recommander les éléments d'un projet de décision à incorporer dans un projet de décision sur de nouvelles directives concernant le MDP, pour examen et adoption par la CMP à sa septième session.

<p><i>FCCC/SBSTA/2011/MISC.13</i></p>	<p><i>Views on the materiality standard under the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations</i></p>
---------------------------------------	--

e) **Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto**

65. *Rappel:* Conformément à la décision 22/CMP.1, le secrétariat établit à l'intention du SBSTA un rapport annuel sur la composition des équipes, notamment sur la sélection des experts et des examinateurs principaux<sup>43</sup>. Les examinateurs principaux interviennent collectivement pour établir, à l'intention du SBSTA, un rapport annuel renfermant des suggestions quant à la manière d'améliorer le processus d'examen et pour donner des avis au sujet des comparaisons standard des données d'inventaire auxquelles le secrétariat doit procéder sur la version électronique des cadres communs de présentation soumis aux fins du processus d'examen<sup>44</sup>. Le rapport publié sous la cote FCCC/SBSTA/2011/INF.16 contient des informations sur les activités d'examen réalisées en 2011 au titre du Protocole de Kyoto, notamment sur la sélection des experts des équipes d'examen, et des recommandations des examinateurs principaux sur les moyens d'améliorer le processus d'examen.

66. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à prendre note du document FCCC/SBSTA/2011/INF.16.

<p><i>FCCC/SBSTA/2011/INF.16</i></p>	<p><i>Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories and other information reported by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol under Article 7, paragraph 1, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat</i></p>
--------------------------------------	--

## 11. Questions diverses

67. Les autres questions qui pourront être soulevées au cours de la session seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 12. Rapport de la session

68. *Rappel:* Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de sa session.

<sup>43</sup> Décision 22/CMP.1, annexe, par. 35.

<sup>44</sup> Décision 22/CMP.1, annexe, par. 40.

69. *Mesures à prendre:* Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à en achever l'établissement après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

## Annexe

[Anglais seulement]

### **Documents before the Subsidiary Body for Scientific and Technical Advice at its thirty-fifth session**

#### **Documents prepared for the session**

FCCC/SBSTA/2011/3	Provisional agenda and annotations. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBSTA/2011/4	Draft modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.7	Synthesis of views on modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.8	Ecosystem-based approaches to adaptation: compilation of information. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.9	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.10	Report on the workshop on technology needs assessments. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.11	Draft UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.12	Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.13	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.14	Report on the workshop on modalities and procedures for carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2011/INF.15	Synthesis of views on the implications of the inclusion of reforestation of lands with forest in exhaustion as afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Note by the secretariat

- FCCC/SBSTA/2011/INF.16 Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories and other information reported by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol under Article 7, paragraph 1, of the Kyoto Protocol.  
Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2011/INF.17 Report on the expert meeting on guidance on systems for providing information on how safeguards for REDD-plus activities are addressed and respected.  
Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2011/INF.18 Report on the expert meeting on forest reference emission levels and forest reference levels for implementation of REDD-plus activities.  
Note by the secretariat
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.6 Proposals for upcoming activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Submissions from Parties and relevant organizations
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.7 Views on methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries.  
Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.8 Views on the research dialogue, including ongoing activities, associated modalities and ways to enhance it.  
Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.9 Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport.  
Submissions from international organizations
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.10 Views on carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.11 Views on carbon dioxide capture and storage in geological formations as clean development mechanism project activities. Submissions from admitted observer organizations
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.12 Views on the implications of the inclusion of reforestation of lands with forest in exhaustion as afforestation and reforestation clean development mechanism project activities. Submissions from Parties and relevant organizations
- FCCC/SBSTA/2011/MISC.13 Views on the materiality standard under the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations

FCCC/SBSTA/2011/MISC.14	Summary on progress in the development of methodologies, standards and protocols for climate-related terrestrial observations and related matters. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SB/2011/2	Report on activities and performance of the Technology Executive Committee for 2011
FCCC/SB/2011/INF.5	Report on the special event held in the context of the forum on the impact of the implementation of response measures at the thirty-fourth sessions of the subsidiary bodies. Note by the secretariat
FCCC/SB/2011/INF.6	Report on the joint workshop on matters relating to Article 2, paragraph 3, and Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/SB/2011/MISC.4	Further views on the elements for the development of a work programme and a possible forum on response measures. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/TP/2011/5	Water and climate change impacts and adaptation strategies. Technical paper

### **Other documents before the session**

FCCC/SBSTA/2011/2	Report of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice on its thirty-fourth session, held in Bonn from 6 to 16 June 2011
FCCC/SBI/2011/7 and Add.1	Report of the Subsidiary Body for Implementation on its thirty-fourth session, held in Bonn from 6 to 17 June 2011
FCCC/CP/2010/7 and Add.1 and 2 and Corr.1	Report of the Conference of the Parties on its sixteenth session, held in Cancun from 29 November to 10 December 2010
FCCC/KP/CMP/2010/12 and Add.1 and 2	Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol on its sixth session, held in Cancun from 29 November to 10 December 2010
FCCC/CP/1996/2	Organizational matters: Adoption of the rules of procedure. Note by the secretariat